origine. Les Pahouins sont très travailleurs, mais fort indépendants.

Puis viennent les Laptots sénégalais, engagés du gouvernement ou de la Mission de Brazza. Ils composent, à eux seuls, tout l'élément militaire. Ils sont assez braves, mais auraient besoin d'être encadrés.

Enfin, les représentants des tribus de l'intérieur se rapprochant plus ou moins des Pahouins ou des Gabonnais.

Tous, lorsqu'on leur parle de M. de Brazza, prêtent une oreille attentive. Ils connaissent depuis longtemps le nom. Ils attendent toujours l'homme. Ils savent que Brazza est au courant de leurs idiomes, de leurs mœurs, de leurs coutumes.

Lui seul aura assez d'influence sur les chefs pour les maintenir.

Depuis trois ou quatre mois, son administration l'attend à Libreville.

Chaque employé, en arrivant là-bas, s'est empressé de se marier.

Il est vrai qu'au Congo le mariage n'engage pas à grand'chose. L'époux a pour toute obligation le devoir de donner vingt francs par mois aux parents de l'épousée.

Aussi les célibataires sont-ils honnis et méprisés. Dire qu'il faut aller à deux mille lieues de Paris pour les voir enfin jugés comme ils méritent de l'être. G. CHINCHOLLE.

La prochaine crise ministérielle

On lit dans le *Monde* :

» Le Cabinet est, paraît-il, menacé d'une dislocation. M. Flourens comprend qu'il manque d'autorité pour représenter la France et manifeste le désir de résigner un emploi qu'il exerce sans prestige. Si d'un côté, les frasques de M. Boulanger l'irritent, de l'autre, il se sent humilié de ne pouvoir donner une signature sans l'assentiment préalable du président du conseil.

» M. Boulanger encourage du mieux qu'il peut M. Flourens à sortir du ministère. L'opposition faite par le ministre des affaires étrangères à l'envoi de la lettre du général au ministre de la guerre de Russie a cruellement mortifié M. Boulanger.

» Les deux ministres ne se parlent plus. Dans ses entretiens particuliers, M. Flourens n'hésite pas à qualifier M. Boulanger de « fou ».

« Les opportunistes sont encore plus sévères. Il y a deux jours, un membre de l'Union républicaine traitait, au milieu d'un groupe, M. Boulanger « d'huluberlu » et de « saltimbanque », et déclarait qu'aussitôt après les élections du Reichstag, l'Union républicaine profiterait de la première occasion pour déterminer une crise dont le but secret serait l'élimination de M. Boulanger. M. Goblet lui-même serait du complot. On compterait amener M. Lockroy à prendre position contre la taxe sur les céréales, et comme cette taxe sera très probablement votée, sur la demande de M. Develle, M. Lockroy et son complice M. Granet seraient forcés de partir. Ainsi naîtrait la crise.

« Devant l'impossibilité de réparer immédiatement les brèches, M. Goblet donnerait sa démission. Naturellement, M. Boulanger et ses collègues seraient contraints d'en faire autant. M. Grévy n'y verrait point de mal. Mais, au bout de quelques jours, un nouveau Cabinet serait constitué avec « les bons » morceaux de l'ancien ministère ; les conspirateurs recevraient un portefeuille ; mais M. Boulanger resterait parmi les morts. Tel serait le complot.

» Il est à peine besoin de dire que les radicaux connaissent les menées et veillent sur leur général. Tous savent qu'ils ne pourront pas empêcher la crise; aussi manœuvrent-ils actuellement non pour prévenir cette éventualité, mais pour en atténuer les conséquences. Quel serait le nouveau président du Conseil ? Il a été vaguement question de M. de Freycinet. M. de Freycinet est loin d'être antipathique à M. Clémenceau, et personne ne serait étonné s'il reprenait le portefeuille d'antan. Les platitudes de M. de Freycinet sont connues. Malheureusement, il serait bien difficile de faire vivre M. Boulanger à côté de M. de Freycinet.

» Les deux personnages ont les plus hautes visées : tous les deux aspirent au pouvoir suprême. Leur rivalité créerait des embarras au parti. Que faut-il donc faire ? Tout le problème se réduit pour les intransigeants, à fixer leur choix sur l'homme qui pourra le mieux les servir. Sans doute, envisagés à ce point de vue patriotique, M. Boulanger et M. de Freycinet se valent.

« Toutefois M. Boulanger jouit d'une popularité qui manque à M. de Freycinet. De plus, le général a un sabre, ce qui n'est point à dédaigner. Eh bien ! cette dernière considération a déterminé M. Clémenceau à préférer M. Boulanger.

Mais par quel personnage les intransigeants remplaceront-ils M. Goblet? Tout simplement par M. Floquet. M. Floquet sera le président du conseil et le ministre des affaires étrangères. Ainsi constitué, le ministère, aux yeux de M. Clémenceau serait parfait et M. Boulanger ne serait plus gêné dans ses projets belliqueux. Car il faut bien dire que les Clémencistes n'ont nullement peur de la guerre. Ces messieurs comptent sur une victoire et voient déjà dans M. Boulanger le dictateur purement nominal. bien-entendu. M. Clémenceau serait le Richelieu de ce Louis XIII. C'est lui qui « ferait marcher la France ». Aussi la guerre est-elle le « va-tout » du parti intransigeant,»

HISTOIRE DU JOUR

Les maires qu'on ne révoque pas

Romans, ville importante de la Drôme, célèbre par ses fabriques de galoches et par le grand discours qu'y prononça un jour M. Gambetta, possède un maire très radical. Ce maire, nommé Gignier, met le plus qu'il peut en action la formule : « le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » qu'il a entendue sortir d'une auguste bouche. En conséquence, il a laïcisé l'hospice et les diverses branches de l'assistance publique. Il paraîtrait cependant que les malheureux ne s'en sont pas mieux trouvés. Les ressources manquent et certains bruits fâcheux circulant à ce sujet, on a procédé à une enquête qui aurait fait découvrir plusieurs faits graves dont le *Messager de Valence* énumère quelques-uns. Nous en reproduisons quatre, d'après notre confrère, et en lui laissant la responsabilité de son dire:

1° Mr le maire ayant acheté un alambic pour l'hospice de Romans, aurait touché du vendeur une remise de vingt-cinq francs; 2° il aurait fourni du vin de Malaga audit hospice, en violation de la loi qui interdit au maire d'être fournisseur d'aucun des établissements publics dont il a l'administration ; 3° un jour qu'en compagnie de plusieurs membres de son conseil municipal il avait fait une grosse dépense dans une auberge de la commune de Peyrins, près Romans, il aurait payé l'addition avec des bons ; 4° il se serait approprié des arbres appartenant à la commune et les aurait fait servir chez lui comme bois de chauffage.

Tous ces faits sont publiquement affirmés par les dénonciateurs qui prétendent les prouver et mettent M. Gignier, maire de Romans, au défi de les poursuivre.

M. Gignier ne les poursuit pas; il n'est pas davantage poursuivi lui-même et le gouvernement ne juge même pas convenable de lui retirer son écharpe.

C'est ainsi qu'un maire radical peut s'attribuer sans danger le profit d'une partie des biens dont il a l'administration.

M. ET Mme POTIN

M. GOBLET, *congédiant M. Flourens.* — C'est entendu, cher ami... Nous suivrons la politique convenue; je n'ai pas besoin de vous recommander le plus profond mystère. D'ailleurs, vous êtes diplomate, le premier de nos diplomates...

M. FLOURENS. — Comptez sur moi... Je connais mon devoir et je suis l'esclave du secret professionnel... Personne ne saura rien de ce que nous avons dit...

M. GOBLET. — A la bonne heure!

M. FLOURENS. — Excepté ma femme, cependant... Je n'ai rien de caché pour elle!

M. GOBLET. — Sapristi! une femme, mon ami! Songez-y donc, une femme!

M. FLOURENS. — Ma femme n'est pas une femme... c'est ma femme. Mes secrets sont les siens... et quand je lui ai dit une chose, elle n'en parle à personne, hormis à quatre ou cinq amies tout à fait intimes...

M. GOBLET. — Quatre ou cinq!

M. FLOURENS. — Mettons six tout au plus! et rien que des dames du monde... des dames qui ne reçoivent pas plus de cinquante à soixante personnes par jour et qui n'ont rien de caché pour elles...

M. GOBLET. — Vous m'inquiétez, Flourens. Est-ce que, vraiment, vous ne pouviez pas garder le silence et ne pas dire à votre femme?...

M. FLOURENS. — Ce n'est pas possible, monsieur le président du Conseil... Ma femme a un talent pour me tirer les vers du nez.

M. GOBLET. — Si je reste à la tête du cabinet, mon prochain ministre des affaires étrangères sera celibataire, ou tout au moins veuf.

M. FLOURENS. — Je ne peux pourtant pas tuer ma femme pour vous faire plaisir!

M. GOBLET. — Je ne vous demande pas ça... Je désirerais seulement que vous vous tussiez devant elle.

M. FLOURENS. — Que je me tusse!...

M. GOBLET. — Oui.

M. FLOURENS. — Puisque je vous dis que je ne peux pas... Mme Flourens aime à être initiée aux secrets du gouvernement et de la politique extérieure... Elle m'interroge à table, en déjeunant, en dînant et dans tous nos moments d'intimité...

M. GOBLET. — C'est qu'ensuite elle va potiner dans les ambassades.

M. FLOURENS. — Est-ce que vous ne dites jamais rien à Mme Goblet?

M. GOBLET. — Le moins possible.

M. FLOURENS. — Eh bien! vous avez de la chance... Moi, je suis un bon mari avant d'être bon ministre, et je préfère la tranquillité de mon ménage à la tranquillité de l'Europe.

M. GOBLET. — Autant alors faire de la politique en plein air.

M. FLOURENS. — Ce ne serait peut-être pas la plus mauvaise.

M. GOBLET. — Ce serait la politique chez la portière. C'est avec cela qu'on perd les bonnes traditions... Talleyrand n'aurait pas admis ce raisonnement. Je ne vous demande pas d'être Talleyrand.

M. FLOURENS, *ecxé.* — Je ne le pourrais pas, monsieur le ministre.

M. GOBLET. — Il vaudrait mieux alors vous faire couper la langue. Du moins, vous ne diriez pas à votre femme ce qu'il faut cacher.

M. FLOURENS. — Je me connais... Je le lui écrirais sur une ardoise. ALBERT MILLAUD.

LETTRE DE PARIS

(*D'un correspondant spécial*)

Paris, 22 février.

Le conseil des ministre. — Le projet de réforme de l'impôt mobilier. — Les sucres.

Le compte-rendu du conseil des ministres tenu ce matin, à l'Elysée, est complètement dénué d'intérêt. On a dû s'entretenir d'autre chose que de la désinfection de l'Espierre et, sous ce rapport, les suppositions n'ont que l'ambarras du choix. En effet, depuis la loi sur les céréales jusqu'à la question égyptienne et les prétendues chances qu'aurait aujourd'hui Léon XIII, de recouvrer une partie du domaine de Saint-Pierre, on peut tout admettre en fait de préoccupations ministérielles étrangeres au compte-rendu.

En tout cas, si les collègues de M. Dauphin l'ont autorisé à déposer son projet de réforme de l'impôt mobilier, il importe de dire que, sauf les membres du cabinet, tous ceux qui tiennent une plume ou qui disposent d'un bulletin de vote, sont unanimes pour reconnaître que ce projet n'est pas viable et qu'il est destiné à faire époque parmi les impairs financiers du 19e siècle.

On ne pense pas, du reste, que cet échec puisse être quelque peu sensible à M. Dauphin qui, comme il se plaît à le répéter, est tout prêt a remplacer par un autre son projet d'impôt sur les loyers. Quant au projet sur les sucres du ministre des finances, je ne vous apprendrai rien de nouveau, je crois, en vous disant qu'il n'a pas la moindre chance d'être accepté sans modifications par la Commission du budget. Pour celui-là, l'on ne suppose pas que M. Dauphin en ait de rechange.

Les céréales, les bestiaux et les alcools — Le Budget

On parle, au Palais-Bourbon, parmi les députés qui y sont venus cette après-midi, de l'intention qu'aurait M. C. Pelletan, au début du discours sur la surtaxe des céréales qu'il doit prononcer vendredi prochain, de mettre le cabinet en demeure de se prononcer sur la question, faute de quoi, il réclamerait l'ajournement du débat. On assure que si la majorité consultée, se prononçait en faveur du député des Bouches-du-Rhône, M. Goblet poserait la question de cabinet, et que, s'il y avait reconstitution du ministère, elle aurait lieu sans que le général Boulanger figurât dans la combinaison.

Après le vote, qui interviendra sans doute cette semaine, au sujet de la surtaxe des céréales, l'on s'attend, au Palais-Bourbon, à un incident relatif à la mise à l'ordre du jour de la surtaxe sur les bestiaux, ainsi que sur les alcools. Le Gouvernement voudrait, en effet, que la priorité fût donnée au projet sur les sucres à cause des nécessités urgentes de la situation budgétaire. Il y aurait donc un débat à cette occasion. En tout cas, ce n'est qu'après le règlement de ces diverses questions économiques, que viendront la loi militaire et la réforme du Code d'instruction criminelle.

Quant au budget de 1888, depuis que je vous ai écrit, et il y a de cela une quinzaine de jours, qu'il n'était pas encore entré dans la période d'élaboration, il en est toujours au même point. Si donc il est déposé dans la quinzaine qui suivra les vacances de Pâques, et si la Commission chargée de l'examiner est nommée et en mesure de fonctionner dans le courant de mai, il se sera produit, dans le Gouvernement et parmi les gauches, un véritable tour de force.

Quoi qu'il en soit, il serait tout à fait insensé de compter sur un débat en séance publique avant les mois d'octobre ou de novembre prochains.

Le monument commémoratif de la Révolution française

On sait maintenant pourquoi M. Berthelot s'est prononcé pour la nomination d'une commission spéciale au sujet du projet de monument commémoratif de la Révolution française. C'est que le ministre des Beaux-Arts n'inclinerait pas le moins du monde pour que le monument figurât parmi les merveilles de l'Exposition de 1889. Sans cela, il aurait renvoyé le projet à la commission de l'Exposition.

Cependant, à en juger par ce qui s'est passé à l'une de ses dernières séances, celle-ci ne paraît pas autrement sympathique au monument. Un de ses membres ayant demandé s'il ne paraîtrait pas juste de faire sa part au monument du centenaire, dans le large budget de la commission administrative, on s'est hâté de passer à l'ordre du jour. C'est ce qui fait dire à M. Mesureur et à ses collègues du conseil municipal, que la commission est décidément prisonnière de sa fameuse tour; en dehors d'elle, on dirait qu'il ne lui reste aucune disponibilité.

La Bourse

La Bourse a été ferme, mais les affaires y ont été particulièrement animées dans la dernière demi-heure. La spéculation allemande arguant des nouvelles de Berlin et de la hausse des bourses étrangeres, comme indiquant le succès de M. de Bismarck dans les élections d'hier, a beaucoup acheté au début et a ainsi enlevé les cours; cependant, c'est seulement à partir de 2 heures 1/2 que, sur le bruit d'une crise ministérielle, qui aurait pour résultat l'exclusion du général Boulanger de la nouvelle combinaison, que la hausse s'est accentuée et en quelque sorte consolidée. Elle est de 50 centimes sur le 3 0/0, de 42 centimes sur le 4 1/2 et de 40 centimes sur l'amortissable. Après Bourse, le 3 0/0 passe de 79,20 79,32.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 22 février

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Léon Say réfute certaines allégations de M. Dauphin. Il commence par déclarer que jamais il n'a été partisan de la politique de résistance et de combat.

Si le budget est lourd, ce n'est pas parce qu'il est considérable, mais parce qu'il est mal réparti ; il y a des injustices à réparer.

Parmi les contributions indirectes, il en est de mauvaises, comme les droits sur le sel et quelques impôts d'octroi ; mais on ne peut prouver que tous les impôts de consommation soient mauvais.

L'orateur examine les divers systèmes d'impôt sur le revenu qui ont été proposés. Celui préconisé par M. Dauphin lui paraît irréalisable, celui qui a pour base les sources du produit lui semble infiniment préférable. Il faut rester fidèle aux principes de notre législation financière qui prend son point de départ aux lois de 1790.

L'orateur termine en demandant le rejet de l'article 51, relatif à l'impôt général sur le revenu, parce qu'il craint l'arbitraire des jurys.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Tous les chapitres des budget des finances et de la justice sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

Les chapitres 1 à 16 sont votés sans opposition.

M. l'amiral Véron propose de réduire de 10 millions le crédit relatif au protectorat de l'Annam et du Tonkin. Il demande que notre occupation au Tonkin se borne au Delta. Cette proposition est repoussée.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Grave incident à Obock

Le *Temps* a reçu les graves détails qu'on va lire, sur un incident douloureux qui vient de se passer à Obock.

Que deviennent, en présence de ces informations, les démentis officiels ou officieux.

« Un de nos correspondants nous communique les renseignements qui suivent sur un grave incident qui vient de se passer à Obock, et qu'il a appris par une lettre arrivée par le courrier anglais de l'Extrême Orient.

» Trois militaires d'infanterie de marine revenaient des jardins du camp, lorsqu'ils rencontrèrent deux Danakils assis et causant; en passant, ils échangèrent un salam ; mais à peine nos soldats avaient-ils fait quelques pas que le Danakils les attaquaient par derrière, selon leur habitude.

» Le soldat qui fermait la marche fut tué raide. Le deuxième tomba grièvement blessé.

» Quant au troisième, qui tenait la tête, il se jeta de côté, chargea son fusil et courut au secours de ses camarades ; mais il était trop tard : l'un avait rendu le dernier soupir, l'autre était dans un état pitoyable. Les assassins avaient disparu.

» Un Père de la mission, qui cultivait son jardin voisin de celui du commandant, entendant des cris, courut vers le sentier : il vit nos soldats à terre des Danakils qui fuyaient, il fit feu sur ces derniers sans les atteindre. Les meurtriers ont certainement frappé nos soldats à coups de lance.

» La situation devient ici fort critique, entre notre pénitencier arabe, qui est une menace permanente pour notre établissement, et les menaces des indigènes. Vous savez que 36 forçats algériens se sont déjà évadés. Sur ce nombre, 28 ont pu être repris, mais les autres sont dans l'intérieur, où ils préparent, par des moyens sur lesquels il est inutile d'insister, l'évasion de leurs camarades. Ils brûleront Obock au besoin pour réussir. Quelle faute d'avoir envoyé des condamnés musulmans dans un pays musulman ! Et dire qu'il reste 46 soldats d'infanterie de marine pour garder nos établissements et la tour Soleillet, où sont enfermés les forçats! Je dois ajouter que nous attendons encore une centaine de condamnés indiens, qui doivent arriver de Pondichéry par la *Ville-de-Saint-Nazaire*, et il n'est pas question d'augmenter les surveillants.

» Les jardins ou ont été assassinés nos soldats sont à 1.200 mètres du Gouvernement et à même distance du parc à charbon.

» Ici personne n'est étonné de cet évènement ; la fermentation qui existe sur la côte et en pays somali et danakil, nous fait prévoir de rudes difficultés. On fera bien à Paris d'aviser au plus tôt. L'affaire de Sagallo a été le premier signe de cette agitation : ce qui vient de se passer ici même indique suffisamment qu'il faut prendre des mesures immédiates, si on ne veut avoir à déplorer quelque grave aventure. »

NOUVELLES DU JOUR

Conseil des ministres

Paris, 22 février. — Un conseil des ministres a été tenu ce matin à l'Elysée. M. Dauphin a soumis à l'approbation de ses collègues les parties des projets sur les contributions mobilières relatives à Paris. M. Edouard Millaud a fait signer un décret réglant les travaux du ruisseau de l'Espierre aux frontières belges.

Le général Boulanger a fait signer les nominations suivantes : Sont nommés généraux de division, MM. les généraux de brigade Lespirau et Lévy, M. le général Lévy est commandant de la place de Lille. Sont nommés généraux de brigade, MM. les colonels Bertrand, Gosse de Serlay (du 1er de ligne), Petitgand, Madelor, Brissaud, actuellement au Tonkin, et Jung, chef de cabinet du ministre de la guerre.

Un monument à la mémoire du général Chevert

Paris, 22 février. — Un comité vient de se former, sous la présidence d'honneur du ministre de la guerre, pour élever à Paris un monument à la mémoire du lieutenant-général de Chevert.

Depuis longtemps déjà on s'était préoccupé de cet hommage à rendre au héros qui, au dix-huitième siècle, soutint l'honneur des armes françaises.

Au mois d'août 1876, le directeur des Beaux-Arts décida, sur la proposition du ministre de la guerre, qu'une statue de bronze serait élevée, à la mémoire du général de Chevert, au coin de la rue qui porte son nom. Les évènements ont retardé la mise à exécution de ce projet qui vient d'être repris.

Engagé à onze ans, lieutenant-colonel à quarante-six ans, Chevert entra le premier dans Prague, le 26 novembre 1741, qu'il défend ensuite avec la plus grande valeur.

Devenu plus tard lieutenant-général, on lui doit le succès de la bataille d'Hastembeck et celle de Lutzelberg.

François de Chevert fut l'un des huit grands-croix statutaires de l'ordre de Saint-Louis.

L'anarchiste Duval.

On lit dans le *Soleil* :

« M. le président de la République a reçu le dossier de l'anarchiste Duval, qui lui a été transmis hier par le ministère de la justice.

» La commission des grâces ayant conclu, comme nous l'avons annoncé, à une commutation de peine, il faut considérer comme certain que M. le président de la République adoptera l'avis de cette commission. »

Une manifestation à Dublin

Berlin, 22 février. — Hier matin, vers onze heures, environ sept cents ouvriers sans emploi, parmi lesquels on distinguait plusieurs chefs socialistes, la plupart étrangers, se sont réunis et se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville. Une députation de deux cents ouvriers est entrée et a demandé au maire du travail.

Le maire a répondu que la municipalité ne disposait pas des ressources nécessaires, et que le peuple devait s'adresser au gouvernement. — Toutes les fois, a-t-il ajouté, que la municipalité s'est adressée au gouvernement dans ce but, on a répondu par des mesures coercitives.

Le maire a refusé d'accompagner la démonstration au château de Dublin.

La foule s'est alors portée vers le château, mais l'entrée lui en a été barrée par la police.

Après quelques huées et sifflets, la foule s'est dispersée lentement.

L'Explosion de Rhondda. — Découverte de six nouveaux cadavres. — Enquête ajournée.

Londres, 22 février. — Six corps ont été retirés à Rhondda des puits où a eu lieu l'explosion de grisou.

On croit que, dans la nuit, on en retrouvera encore huit, ce qui portera le nombre des morts à 37.

Trente-neuf des mineurs ont été retirés sains et saufs et huit sérieusement blessés.

L'enquête, ouverte hier, a été ajournée à un mois.

Les ouvriers réunis hier ont adopté une résolution blâmant le travail supplémentaire et demandant à la direction de le faire cesser.

Messaouah. — Arrestation d'un missionnaire français — Protestation du consul de France.

Venise, 22 février. — Le consul de France à Massaouah a hissé le drapeau français comme protestation contre l'arrestation à Monkullo d'un missionnaire français, qui était suivi d'une petite caravane.

Ce missionnaire avait été renvoyé en arrière par le commandant du fort.

La caravane était escortée par les Abyssins placés, comme il s'en trouve beaucoup à Massaouah, sous la protection du consul de France, qui passe, depuis longtemps, pour être en très bons termes avec le Négus.

Manœuvre de la flotte allemande

On lit dans le *Figaro* :

» L'amiral Aube a appris hier que la flotte allemande exécuterait de grandes manœuvres pendant les mois d'août et septembre prochain.

» Trois divisions et une flottille de torpilleurs seront d'abord formées. On constituera ensuite une escadre de la mer Baltique avec trois cuirassés de premier rang, un navire école et un transport.

Le roi Humbert et l'empereur Guillaume.

Rome, 22 février. — Le *Moniteur de Rome* dit qu'il est faux que M. de Keudell ait porté une lettre du roi Humbert à l'empereur Guillaume.

Les Russes dans l'Asie centrale

On lit dans le *Figaro* :

« Des lettres de Constantinople et de Téhéran signalent de grands mouvements de troupes russes dans l'Asie centrale.

« On s'attend journellement à une nouvelle marche en avant des Russes, qui profiteraient de l'état actuel de l'Europe pour faire une étape de plus dans la direction de l'Inde. »

Apparence des récoltes

Le *Journal officiel* d'hier publie un tableau de renseignements sur les semailles d'automne et l'apparence des récoltes, d'après le premier rapport des préfets. Voici les conclusions qui, sans être tout à fait satisfaisantes, surtout au point de vue de l'ensemencement des terres, ne sont pas mauvaises.

En résumé, les conditions dans lesquelles ont été effectuées les semailles d'automne sont :

Pour 18 départements.....		Très bonnes.
Pour 20	—	Bonnes.
Pour 23	—	Assez bonnes.
Pour 23	—	Médiocres.

L'aspect des récoltes est':

Dans 15 départements.....		Très bon.
Dans 43	—	Bon.
Dans 13	—	Assez bon.
Dans 12	—	Médiocre.

L'étendue ensemencée par rapport à l'année moyenne est :

Dans 10 départements.....		Supérieure.
Dans 46	—	Egale.
Dans 28	—	Inférieure.

L'incident de la « Revanche. »

Paris, 22 février. — Un commissaire de police a procédé cette après-midi à l'enlèvement de plusieurs faisceaux de drapeaux français et russes, arborés aux fenêtres des bureaux du journal-la *Revanche*, à l'occasion des élections au Reichstag.

Le magistrat n'avait pas de mandat régulier du procureur de la République. Le directeur du journal, M. Peyramont, l'a menacé, s'il revenait, de lui brûler la cervelle.

M. Peyramont a reçu, en même temps, un exploit le mettant en demeure de supprimer ses tableaux et ses enseignes. Il va organiser, au Cirque d'Eté, un grand meeting où il conviera « tous les revanchards à assommer les mouchards qui pénétreraient dans la salle. »

La *Revanche* doit publier demain un numéro à scandale.

Un incident aux Philippines

Un évènement assez caractéristique vient d'arriver à Jalo, île de l'archipel des Philippines, qui appartient à l'Espagne, et qui ressort à la capitainerie générale de Manille. Un sujet allemand, qui s'est établi sur ce territoire sans autorisation du gouvernement espagnol, ayant vu ses plantations détruites, est venu demander protection au colonel espagnol qui commande à Jalo.

Simultanément, une canonnière allemande s'est présentée devant Jalo, et son capitaine a avisé le commandant que, si justice n'était pas faite à son compatriote, il la lui ferait lui-même. L'officier espagnol a reçu cette injonction en menaçant l'Allemand de faire tirer sur lui s'il se permettait le moindre acte attentatoire à la souveraineté de l'Espagne. On s'est justement étonné à Manille de la présence fortuite de ce croiseur allemand dans des parages où l'empire n'a aucune station à protéger, et où l'Espagne exerce des droits qui ont été reconnus précisément par l'Allemagne il y a trois ans.

Les dispositions du projet de loi ecclésiastique en Prusse

Berlin, 22 février. — Les dispositions principales du nouveau projet de loi ecclésiastique sont les suivantes :

Les évêques d'Osnabruck et de Limbourg sont autorisés à créer des séminaires dans leurs diocèses. L'état aura le droit d'opposer son veto à la nomination aux emplois ecclésiastiques, lorsqu'il jugera que, pour des raisons d'ordre civil, les candidats sont impropres à exercer l'emploi en question.

L'état n'est plus admis à imposer des titulaires permanents aux cures devenues vacantes.

La loi relative à l'application des peines disciplinaires ecclésiastiques est abrogée, sauf en ce qui concerne le premier paragraphe.

Parmi les ordres religieux, pourront être réadmis sur le territoire prussien ceux qui se consacrent aux œuvres de bienfaisance ou dont les membres mènent une vie contemplative.

Mort du général Riondel

Paris, 22 février. — M. le général Riondel est mort des suites d'une fièvre cérébrale.

M. le général Riondel avait été nommé récemment au commandement de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau.

Tentative d'assassinat sur un gardien de la prison de Clairvaux

Clairvaux, 22 février. — Un détenu, nommé Tourneculière, a tenté d'assassiner le gardien Rémy de la maison central, à l'aide d'un couteau. Les blessures de la victime ne sont pas graves.

Les italiens à Massouah

Rome, 22 février. — On mande de Massouah, à la date du 20 février :

M. Salimbeni est arrivé ici le 16 février, venant de Asmara, et doit repartir demain pour ce point.

Il a remis au général Gené une lettre de Rasaloula ainsi conçue :

» Je ne suis pas coupable; la faute est à vous. Vous avez fortifié Ua et Saati qui m'appartiennent. Les infidèles qui sont parmi vous sont cause de notre rupture. Il faut haïr les mauvais conseils.

» Soyons de nouveau amis comme autrefois, en restant chacun sur notre territoire.

» Je vous envoie cette lettre pour faire la paix : je vous envoie également une ambassade verbale.

» Envoyez-moi une parole d'amitié décisive. »

Obsèques de M. le comte Robert de Mun

Paris, 22 février. — Les obsèques de M. le comte Robert de Mun ont eu lieu aujourd'hui, à midi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Dans l'assistance fort considérable, on remarquait le comité de l'œuvre des Cercles catholiques au complet, les notabilités du monde religieux et politique et un nombre énorme d'ouvriers.

Son Excellence Mgr di Rende, Nonce apostolique, y assistait, ainsi que Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, et de très nombreux représentants du clergé régulier et séculier.

Parmi les délégations des cercles ouvriers et indépendamment de celles de Paris qui étaient toutes représentées, on remarquait celles d'Orléans, de Saint-Quentin, de Saint-Germain-en-Laye, de Soissons, du Val-des-Bois, etc.

La levée du corps a été faite par Mg l'évêque de Meaux.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le commerce de l'Angleterre pendant le mois de Janvier 1887

Le commerce extérieur de l'Angleterre a donné de bons résultats pendant le premier mois de l'année courante. Les importations et les exportations se soldent par une augmentation ; il y a lieu de noter en outre que le mois de janvier contenait un jour ouvrable de moins que celui de l'année précédente. Voici les totaux généraux :

IMPORTATIONS TOTALES EN JANVIER

1887	31,047,422 liv. st.
1886	28,683,039 »
Augmentation en 1887	2,364,383 liv. st. = 8.2 0/0

EXPORTATIONS EN JANVIER (produits anglais seulement.)

1887	17.808,735 liv. st.
1886	17,212,781 »
Augmentation en 1887	595.954 liv. st. = 3.4 0/0

La plus-value de 3,364.000 liv. st. ou de 8 1/4 0/0 dans les importations est due aux produits textiles bruts, et surtout au coton.

Quant à l'augmentation de 596 000 liv. st. ou 3 1/2 0/0 dans les exportations, elle provient en grande partie des produits textiles fabriqués.

En résumé, les résultats des échanges du premier mois de l'année sont très favorables, lorsqu'on prend en considération les difficultés politiques qui ont été de nature à restreindre le commerce.

Parmi les articles qui ont le plus contribué à l'augmentation dans les importations, citons : le coton brut, 5,611,421 liv. st. en janvier 1887, soit 43 0/0 de plus qu'en 1886 ; le lin. 324,611 liv. st. soit 18.7 0/0 de plus ; le jute, 184,199 liv. st. soit 83.5 0/0 de plus ; les tissus de laine, 460.518 liv. st., soit 46.732 liv. st. en plus.

Le fait le plus important parmi les exportations est le développement du commerce des tissus de coton qui a donné une différence en plus de 16 1/4 0/0 dans les quantités et de 12 1/2 0/0 dans les valeurs, comparativement au mois de janvier de 1886 Les envois vers l'Inde continuent à s'accroître et les pays étrangers ont généralement augmenté leurs achats. Les fabricants de coton ont gagné du terrain non seulement dans l'Orient et dans l'Amérique du Sud, mais aussi sur le continent. Les chiffres relatifs au commerce de laine sont moins encourageants, mais en présence du développement pris par cette branche d'industrie pendant toute l'année 1886, une diminution dans l'activité n'est pas surprenante.

Quant au commerce de réexportation, il est représenté par les chiffres suivants :

Exportations de produits étrangers et coloniaux en janvier :

1887	4,202,239 liv. st.
1886	3,481,100 »
Augmentation en 1887	721,139 liv. st. = 20.7 0/0

La laine à Londres

(*De notre correspondant particulier*)

Londres, le 21 février 1887.

Dans une réunion tenue aujourd'hui par la commission des importateurs de laines, il a été décidé d'ouvrir la deuxième série d'enchères de laines coloniales le *mardi 22 mars*. Tous les arrivages signalés jusqu'à 4 heures de l'après midi de cette date, pourront figurer dans les quantités disponibles. Les enchères seront interrompues du 6 au 13 avril pour les fêtes de Pâques.

On aura préalablement à disposer de 280.000 balles, de sorte que la vente sera terminée vers le 25 avril au plus tard.

(AVIS DIVERS)

LONDRES, 21 février.

Le comité des importateurs de laines coloniales vient de fixer l'ouverture de la deuxième série d'enchères au *mardi 22 mars* prochain. Ces enchères comprendront toutes les laines arrivées à cette époque. On estime à environ 260.000 balles les quantités qui seront disponibles à l'ouverture.

Actuellement les arrivages s'élèvent à 16.522 balles Sydney, 16.329 b. Port-Philipre, 838 b. Swan-River, 4.551 b. Nouvelle-Zélande. Total 41.017 b. d'Australie. 14.480 b. du Cap de Bonne-Espérance. Ensemble : 55.497 balles. PAUL PIERRARD.

LONDRES, 21 février.

L'ouverture de la deuxième serie d'enchères vient d'être fixée au *mardi 22 mars* et toutes les laines signallées jusqu'à 4 heures du soir, seront admises à y figurer.

Depuis la clôture des dernières ventes la demande a été bonne, et il s'est traité de gré a gré environ 200 balles Australie et Cap à des prix très fermes.

FRÉD. HUTH et Cie.

Condition publique de Roubaix

Mouvement de la Condition publique des soies, des laines et des cotons, du 14 au 19 février 1887 :

5.536 colis de laines peignées pesant		602.854 kil.
45	» de blousées	5.057 »
778	» de laines filées	83.629 »
24	» de soies	1.635 »
412	» de cotons	44.061 »
6.856 colis pesant ensemble		737.266 kil.

Décreusage 24 j. opérations.
Tirage 339 j. id.

Le directeur de la Condition publique de Roubaix,
A. MUSIN.

Laines

ANVERS, 22 février.

Sans affaires aujourd'hui sur place.

MARSEILLE, 21 février.

On a vendu 40 balles de laine Khorassan B, à fr. 150.

RICHMOND, 19 février.

Affaires calmes, prix inchangés.

CANTERBURY, 19 février

De petits lots ont changé de mains aux prix antérieurs, quelques principaux teneurs exigent 1 d. en plus, ce qui ébranle les affaires.

GLASGOW, 19 février.

Rapport de MM F. H. Mc Leod et fils. — Marché inanimé. Les derniers prix sont maintenus.

FEUILLETON DU 24 FÉVRIER 1887. — N° 64

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

XV

SUITE.

Caminade souriait, modeste, et ne cherchant pas à imposer silence à son ami : il s'enivrait silencieusement à tous ces souvenirs de jeunesse enfuie et de son talent.

Lagardère ne pensait plus au haricot de mouton, et il s'oubliait lui-même à l'évocation de ce passé lointain.

— Vois-tu, disait-il à Caminade, je vivrais cent ans, que je me rappellerais toujours le soir, où tu chantas, pour la première fois, le roi Alphonse, dans la *Favorite*.

— Ah ! la *Favorite* ! murmura l'ex-baryton, comme s'il eut rêvé tout éveillé.

— C'était à Bordeaux.

— Le 20 janvier 1860.

— Moi, je faisais au premier acte, un religieux de Saint Jacques de Compostelle.

Pieux monastère,
De ton sanctuaire,
Que notre prière
Monte vers les cieux.

Puis, au *trois*, un des seigneurs de la cour; et c'est nous qui chantions le fameux chœur :

Ah ! que du moins notre mépris qu'il brave
A son orgueil vienne mettre une entrave
Que nul de nous ne cherche sa faveur,
Qu'il reste seul !...
(une, deux, trois).
avec son déshonneur.

— A ton tour, s'écria Caminade, sais-tu que tu as toujours un bon creux !

— Oui, répondit Lagardère et j'ai joliment entretenu ce creux-là ! — Mais qu'est-ce que c'était que ça ? — quand tu paraissais, il n'y avait plus que toi.

Léonor, pourquoi tristement baisser les yeux ?

Et tout—et le reste.— C'étaient des bravos, des trépignements. Si tu avais eu une voiture on l'aurait dételée.— Ah c'est égal !... Ça été le bon temps, et maintenant...

— Maintenant, repartit Caminade, tu as une bonne maison dans les mains, de quoi te plains-tu ? Il y en a tant, des autres, qui traînent la savate,